

FLASH

Snia-ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux



Congrès SNIA-IPR Dijon 23 et 24 mars 2017

SOMMAIRE

- ✚ Éditorial
- ✚ CAPN 8 et 15 décembre
- ✚ Échelon spécial et Hors-classe
- ✚ Mouvement 2017-2018
- ✚ L'enseignement personnalisé
- ✚ Mixité sociale et résultats scolaires
- ✚ Refonder l'École
- ✚ Congrès de Dijon

Directeur de la publication :

Roger Keime

Rédacteurs en chef :

Danielle Kunemann

Bernard Lehalle

Alain Marie

Impression : **Centr'Imprim**

Rue Denis Papin – ZI La Molière

36101 Issoudun Cedex

CCPAP : 0121S05659

5 numéros par an

Site web : <http://snia-ipr.fr/>



OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

Exercez sereinement votre métier

**L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE CONNAÎT
LES RISQUES DE VOTRE MÉTIER ET C'EST POUR CELA QU'ELLE A CRÉÉ
EN PARTENARIAT AVEC LA MAIF L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION.
QUEL QUE SOIT LE RISQUE AUQUEL VOUS ÊTES EXPOSÉ(E), L'OFFRE MÉTIERS
DE L'ÉDUCATION VOUS COUVRE DANS 100% DES CAS.**

- Défense de vos droits et responsabilités
- Protection des dommages corporels
- Soutien immédiat

BÉNÉFICIEZ DU SOUTIEN DE NOTRE RÉSEAU DE COLLÈGUES-MILITANTS

Exercer son métier en tant que personnel de l'éducation n'est pas tous les jours facile. En cas d'agression morale ou physique nos 50 000 collègues-militants sont à vos côtés pour vous soutenir. Ils sauront vous écouter, prendre la mesure de vos difficultés et mettront tout en œuvre pour vous aider à retrouver un avenir professionnel serein.

L'Autonome de Solidarité Laïque - Septembre 2015

 www.autonome-solidarite.fr

 www.maif.fr/offreeducation





ÉDITORIAL

« Deux des sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur : **les cécités de la connaissance**, la lutte contre l'erreur et l'illusion qui parasitent le comportement et l'esprit humain ; **les principes d'une connaissance pertinente** qui distingue et qui relie. »
Edgard Morin, Les défis d'un monde globalisé

Sans cesse remis en cause, perçu comme une variable d'ajustement dans le cadre d'une politique budgétaire annoncée, le Service Public est au cœur de notre modèle de société, de notre identité. Il met en œuvre les droits fondamentaux reconnus à égalité, à tout citoyen, et ce sur l'ensemble du territoire. Parce que le Service Public est au service des citoyens, qu'il tire sa légitimité et sa force de sa relation avec eux, il doit évoluer et s'adapter.

Les IA-IPR se sont vu réaffirmer leur place dans le processus d'évaluation des professeurs pour l'application du PPCR qui vise les enseignants aux 6° et 8° échelons de la classe normale avec à la clé, une accélération de carrière. La revalorisation ainsi que le rétablissement d'une véritable formation initiale, la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois depuis quatre ans ne sont pas étrangers à un regain de motivation pour une inscription aux concours du second degré en hausse : plus 4,7% en 2017 dont plus 9% en Lettres Modernes et plus 15% en EPS.

Cette amélioration des progressions de carrière liée à l'exigence de reconnaissance professionnelle nous concerne également :

- 50 nouveaux postes créés, dont la distribution académique est consultable sur le site, la coloration disciplinaire pour le concours 2017 est à venir. 95 postes avaient été créés de 2011 à 2016 par décision budgétaire (49) et transformation d'emplois par les recteurs (46).
- 60 accès à l'échelon spécial : trente et un au 1° janvier 2016 de façon rétroactive et vingt-neuf au 1° janvier 2017 pour des collègues IPR aux carrières longues d'au moins seize ans à la Hors-classe.
- revalorisation de l'enveloppe réservée à l'ICA de l'ordre de 30% au 1° septembre 2017, en attente de publication du texte le notifiant...
- publication de l'arrêté du 5 décembre 2016 fixant le nombre des 676 emplois fonctionnels des services déconcentrés : 46 au groupe I (dont les 26 DASEN des départements les plus importants) 202 au groupe II (dont tous les autres DASEN), 428 au groupe III (dont les DAASEN, les conseillers techniques de recteur, les directeurs de cabinet, les 'proviseurs vie scolaire').

Il convient de rappeler que le point d'indice est revalorisé de 0,6% au 1^{er} février 2017.

Notre vigilance s'exercera dans les mois à venir quant à l'obtention de nouveaux progrès :

- refonte de la grille de la classe normale – débouchant sur l'échelle Lettre B3 – et de la Hors-Classe – sommet à l'échelle Lettre C3 pour l'échelon spécial.
- nouvelles créations d'emplois, gage d'une faisabilité des évaluations demandées : l'estimation syndicale de la création d'une centaine de postes vaut toujours...la note aux recteurs du 16 décembre porte mécaniquement le besoin de cent à cent vingt-cinq, soit 75 nouveaux emplois pour 2018 et 2019.
- la mise en place avec la DGRH d'un groupe de travail sur l'évolution de l'ICA vers le RIFSEEP (*) en 2018.
- revendications quant à l'évolution des taux de progression de carrière : augmentation du taux d'accès à la hors classe et croissance de l'accès à l'échelon spécial.
- revendications quant à la diminution du nombre d'années nécessaires aux progressions la fixant pour ces deux promotions à 4 années, et non 6 pour la Hors-Classe et 7 pour l'échelon spécial.

De tout cela vos représentants au **Congrès de Dijon des 23 et 24 mars** sauront se saisir.

Roger Keime Ivry le 16 janvier 2017

Rifseep : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

**CAPN échelon spécial 2016 du 8 décembre 2016****Déclaration liminaire du SNIA-IPR UNSA**

Monsieur le Président – chef de service de la DGRH, Monsieur le Recteur, Monsieur l'Inspecteur général, Mesdames, Messieurs, cher(e)s collègues,

La tenue de cette première CAPN réunie pour arrêter le tableau d'avancement d'accès à l'échelon spécial pour l'année 2016 est pour le Snia-ipr la concrétisation d'une démarche opiniâtre qui a permis d'aboutir à cette avancée premier pas de la revalorisation de la carrière des IA-IPR. Nous tenons ici Monsieur le chef de service de l'encadrement à vous remercier pour votre implication personnelle et pour votre soutien constant sur ce dossier qui ont permis la publication des textes réglementaires en octobre et la tenue des CAPN 2016 et 2017, avant la fin de l'année civile.

Nous souhaitons également rappeler le soutien primordial de notre fédération, l'UNSA éducation qui a voté les textes présentés lors du comité technique ministériel du 16 juin 2016 alors que d'autres fédérations se sont abstenues ou ont voté contre au risque de faire avorter le dispositif.

Satisfaction, oui, aboutissement non ! L'accès à l'échelon spécial au Bbis, dont le chevron 3 correspondant à l'échelle C1, n'est pour le Snia-ipr qu'une étape. L'étude des dossiers montre une corporation riche en compétences : IA-IPR en charge des disciplines, conseillers techniques, porteurs de dossiers stratégiques, DASEN. Les avis formulés par les recteurs attestent du haut niveau d'expertise des collègues, d'un engagement permanent pour le service public d'éducation et d'une passion intacte pour le métier qu'ils exercent pourtant dans des conditions de plus en plus difficiles (nous y reviendrons lors de la CAPN du 15 décembre).

Si le Snia-ipr se satisfait de la possibilité donnée à une soixantaine de collègues d'accéder à l'échelon spécial au titre des années 2016 et 2017, il regrette le nombre de promotions beaucoup trop limité pour reconnaître et valoriser le parcours de plus de cent collègues au mérite pourtant reconnu.

Dès le début de l'année prochaine, nous allons poursuivre avec détermination nos démarches revendicatives pour ramener à quatre ans la durée de l'éligibilité à l'échelon spécial, ce qui aurait permis, à taux identique, une trentaine de promotions supplémentaires pour ces deux années cumulées.

Nous apprécions l'annonce de la revalorisation de l'ICA, qui nous a été récemment communiquée par courrier par Olivier Noblecourt, directeur de cabinet de Madame la Ministre. Cette mesure, qui concernera tous les IA-IPR, marque la reconnaissance du ministère pour notre rôle essentiel dans le pilotage pédagogique des réformes. La création au concours 2017 de 50 postes dont l'implantation se fera à la rentrée de septembre, compensera partiellement la surcharge de travail induite par les nouvelles modalités d'évaluation des professeurs.

L'analyse approfondie des propositions que vous avez formulées nous conduira au cours des travaux de cette commission à proposer quelques ajustements. Au préalable, nous souhaitons vous faire part des remarques de collègues pour des appréciations qui leur paraissent ne pas refléter la hauteur de leur engagement. La frontière entre avis favorable et avis très favorable n'est pas explicite notamment au regard des appréciations qui peuvent varier entre les évaluateurs. Ils témoignent parfois d'une perception imprécise de la richesse du parcours de certains collègues, inspecteurs d'académies depuis 16 à 26 ans !

Nous souhaitons vivement que nos collègues, entrés dans la fonction depuis vingt ans - 1996 et avant – bénéficient de cet accès à l'échelon spécial en 2016 et/ou en 2017. Nous demandons également qu'une vigilante attention soit portée aux inspecteurs proches de la retraite. La constitution d'une courte liste complémentaire, lors de la prochaine CAPN concernant les accès 2017, devrait pouvoir prendre en compte ces deux aspects descriptifs du vivier 1.

Je souhaite, au nom du SNIA-IPR, remercier très vivement les services de la DGRH pour le travail réalisé dans la préparation de cette CAPN. Les documents ont été communiqués dans des délais qui ont permis aux commissaires paritaires de travailler dans les meilleures conditions et de conduire une étude approfondie de tous les dossiers des deux viviers prévus par le décret.

Roger Keime le 8 décembre 2016.

**CAPN Hors-classe du 15 décembre 2016****Déclaration liminaire du SNIA-IPR UNSA**

Monsieur le Président – chef de service de la DGRH, Monsieur le Recteur, Monsieur l'Inspecteur général, Mesdames, Messieurs, cher(e)s collègues,

Au nom du SNIA-IPR, je remercie vivement les services de la DGRH pour le travail réalisé. Les documents préparatoires ont été communiqués dans des délais qui ont permis aux commissaires paritaires de travailler dans d'excellentes conditions et de prendre connaissance des dossiers suffisamment en amont. Prenant acte de la proposition faite en GT le 6 décembre dernier, nous restons disponibles pour participer au groupe de travail consacré à l'évaluation des inspecteurs.

Cette année encore, le choix de la base de calcul des promouvables de l'année N répond à nos attentes. Cette CAPN travaille donc sur la base de 92 promotions en liste principale avec un taux de 32 % applicable au vivier. Toutefois, nous réitérons notre demande de réduire la durée d'éligibilité à 4 années et nous rappelons notre revendication d'un accès à l'échelle lettre B3 en fin de classe normale et d'accès à l'échelle C3 en fin de hors-classe.

L'analyse du projet nous conduit à proposer des ajustements. Il s'agit, pour quelques collègues, âgés d'au moins 61 ans et au 7ème échelon, chevron A3 depuis plusieurs années, de pouvoir éventuellement intégrer la liste et de bénéficier de l'échelle de rémunération lettre B, suffisamment tôt pour une prise en compte lors de leur prochain départ en retraite.

La refondation de l'école et la mise en œuvre de la réforme du collège continuent de mobiliser les IA IPR à tous les niveaux du système éducatif. L'intérêt professionnel de cette démarche n'obère pas le constat d'une charge de travail excessivement lourde. Nos conditions de travail et les risques psycho-sociaux sont une considération de plus en plus urgente, comme l'a démontré l'enquête menée par notre organisation sur l'ensemble des académies.

L'accès de 92 collègues à la hors-classe du corps et celui de 60 collègues à l'échelon spécial pour 2016 et 2017 permettent d'apprécier une politique ministérielle en évolution positive.

La création des 50 emplois est un acquis appréciable, qui facilitera la nouvelle évaluation des professeurs dans le cadre du parcours professionnel carrières et rémunération (PPCR).

L'indemnité de charges administratives doit pouvoir évoluer, une augmentation de 30% du taux de base au 1^{er} septembre 2017 est attendue. Nous serons attentifs à ce que l'arrêté définissant le nouveau taux paraisse au printemps.

Les évaluations internationales soulignent l'ardente nécessité d'inflexions dans les pratiques pédagogiques pour lesquelles l'expertise des inspecteurs est mobilisée, souhaitée, attendue. L'actualité politique des mois à venir rend nécessaire une qualité de débats qui échappe à l'urgence pour s'inscrire dans la réflexion approfondie à laquelle nous sommes attachés.

Je vous remercie pour votre attention.

Roger KEIME, le 15 décembre 2016

TABLEAU D'AVANCEMENT D'ACCÈS À L'ÉCHELON SPÉCIAL DE LA HORS CLASSE DES IA-IPR POUR 2016

Civilité	Nom	Prénom	Discipline	Académies
M.	BAGLAN	Jean-Louis	Dasen	Polynésie française
M.	BAL	Gilles	Dasen Sous-directeur	Administration centrale
Mme	BARTOLINI	Michele	Arts Plastiques	MONTPELLIER
Mme	BLAU	Danielle	Mathématiques	TOULOUSE
M.	BOVIER	Christian	Dasen	Grenoble
M.	BRISON	Jean-Louis	Dasen	Administration centrale
M.	CAILLAT	Alain	Economie-gestion	PARIS
M.	CESARO	Joseph	Mathématiques	NICE
M.	CLEMENT	Serge	Dasen	Versailles
M.	COIGNAC	Jean-Marc	EPS	PARIS
M.	COUTURAUD	Philippe	Dasen	Lyon
M.	DEBERRE	Jean-Christophe	AVS	29ème Base
M.	DEMOUGEOT	Patrick	SVT	NICE
M.	DUCO	André	SVT	29ème Base
M.	FUVEL	Jean-Yves	Arts Plastiques	TOULOUSE
M.	GOURSAUD	Alain	Physique-chimie	ORLEANS-TOURS
M.	GROSSEMY	Philippe	STI secteur industriel	CAEN
M.	KEIME	Roger	AVS	MONTPELLIER
M.	LACOMBE	Jean-Jacques	Dasen	Bordeaux
M.	LASALLE	Alain	Philosophie	PARIS
M.	MARCACCI	Sylvain	STI secteur industriel	NICE
M.	MARCANT	André	STI secteur industriel	NICE
M.	MESTEJANOT	Didier	EPS	MONTPELLIER
M.	NEUVILLE	François	Histoire-géographie	PARIS
Mme	OHANA	Monique	Hébreu	PARIS
M.	PEROL	Jean-Marc	SVT	LIMOGES
M.	ROYANNAIS	Bernard	STI secteur industriel	TOULOUSE
M.	THELLIER	Didier	SVT	BESANCON
Mme	VARINOIS	Dominique	Histoire-géographie	BORDEAUX
M.	VRAND	Roger	Sous-directeur	Administration centrale
M.	WASSENBERG	Christian	Dasen	Créteil

TABLEAU D'AVANCEMENT D'ACCÈS À L'ÉCHELON SPÉCIAL DE LA HORS CLASSE DES IA-IPR POUR 2017

Liste principale

Civilité	Nom	Prénom	Discipline	Académies
M.	ALAMKAN	Elie	Physique-chimie	GUADELOUPE
Mme	AMIOT	Martine	Mathématiques	CRETEIL
M.	BECK	Dominique	Dasen	AIX-MARSEILLE
Mme	BENOIT-MERVANT	Catherine	Dasen	ROUEN
M.	CARRIERE	Philippe	Dasen	NANTES
M.	CHIRON	Xavier	Economie-gestion	PARIS
M.	COIGNARD	Jean-Michel	Dasen	PARIS
M.	CONSTANS	Claude	Economie-gestion	29ème Base
M.	DAUBIGNARD	Philippe	STI secteur industriel	29ème Base
Mme	DE OLIVEIRA	Cristina	Portugais	AMIENS
M.	DEUBEL	Philippe	SES	LILLE
M.	DIDIER	Alain	Economie-gestion	VERSAILLES
M.	DUPRE	Régis	EPS	LYON
M.	FONTAINE	Jean-François	Anglais	PARIS
Mme	GALEAZZI	Patricia	Dasen	CRETEIL
Mme	GREUSARD	Evelyne	Dasen	DIJON
M.	GUYOT	Yves	STI secteur industriel	GRENOBLE
Mme	KIEFFER	Brigitte	Dasen	RENNES
Mme	LE COQ	Josette	AVS	VERSAILLES
M.	LEFEUVRE	Thierry	Economie-gestion	AIX-MARSEILLE
Mme	MUNCK	Françoise	Mathématiques	NANTES
M.	OSTOJSKI	Michel	Physique-chimie	LILLE
M.	SAURET	Philippe	AVS	LYON
M.	SERRA	Eric	Mathématiques	NICE
M.	TOLLE	Dominique	Economie-gestion	BESANCON
M.	VIGIE	Marc	Histoire-géographie	VERSAILLES
M.	VIGNERON	Michel	Physique-chimie	PARIS
Mme	WALCZAK	Sylvie	Education musicale	BORDEAUX
M.	WUILLAMIER	Philippe	Dasen	VERSAILLES

Liste complémentaire

Mme	LARROSA	Juliette	Anglais	PARIS	LC1
M.	MICHON	Eric	Education musicale	ORLEANS-TOURS	LC2
M.	MORVEZEN	Lionel	Education musicale	RENNES	LC3
M.	CHARLOT	Guy	LILLE	Dasen	LC4

LISTE DES 92 IA-IPR PROPOSES A LA HORS CLASSE 2017
Liste Principale

Rang	Civ.	Nom d'usage	Prénom	Discipline	Académies
1	M.	SAUVAGE	Ludovic	Anglais	LILLE
2	M.	MARIEN	Laurent	Histoire-géographie	POITIERS
3	M.	RUFFENACH	Mathieu	Physique-chimie	MONTPELLIER
4	M.	PRAT	Michel	Biotechnologies génie biologique	LILLE
5	M.	LEGRY	Ludovic	Mathématiques	AMIENS
6	Mme	SOULE	Isabelle	Economie-gestion	CAEN
7	M.	BRISWALTER	Yaël	Lettres	GRENOBLE
8	Mme	MOARI	Lucyna Jadwiga	AVS	TOULOUSE
9	M.	LAGEDAMON	David	Economie-gestion	NOUVELLE CALEDONIE
10	Mme	GATTY	Corinne	SMS	AIX-MARSEILLE
11	Mme	HENRY	Viviane	AVS	GRENOBLE
12	M.	BEN	Fabien	AVS	DIJON
13	Mme	FOURNIER GASSIE	Sophie	Histoire-géographie	VERSAILLES
14	M.	KREISS	Christophe	Economie-gestion	CRETEIL
15	M.	COURNAC	Jean-Luc	EPS	LYON
16	M.	WILLHELM	Christian	AVS	RENNES
17	M.	LE GOUZOUGUEC	Loic	Mathématiques	RENNES
18	Mme	CHAIX	Florence	Histoire-géographie	ORLEANS-TOURS
19	M.	GARNIER	Eric	STI secteur industriel	LIMOGES
20	M.	FOURNOU	Jean-Philippe	Physique-chimie	ROUEN
21	Mme	BOBEE	Sabine	SVT	PARIS
22	Mme	PETIT	Martine	EPS	GRENOBLE
23	M.	ALESSANDRINI	Claude	Italien	NANTES
24	M.	MURCUILLAT	Claude	Physique-chimie	CRETEIL
25	M.	MENDIVE	Christian	Lettres	CORSE
26	Mme	VOISIN - GIRARD	Bernadette	EPS	REUNION
27	Mme	PASQUIER-LOUE	Anne-Françoise	Histoire-géographie	VERSAILLES
28	Mme	PICARD	Sandrine	Mathématiques	GRENOBLE
29	M.	FALCO	Alexandre	EPS	LYON
30	M.	MASSEY	Jean-Luc	STI secteur industriel	PARIS
31	Mme	BOULNOIS	Isabelle	EPS	AMIENS
32	M.	CERANI	Frédéric	Economie-gestion	VERSAILLES
33	M.	DRAVET	François	Lettres	VERSAILLES
34	M.	GROSSET-BOURBANGE	Jean-Pierre	Lettres	STRASBOURG
35	Mme	HERR	Nathalie	Histoire-géographie	AMIENS
36	M.	PATRY	Gilles	Mathématiques	RENNES
37	Mme	VERSCHAEVE	Séverine	SVT	POITIERS
38	M.	JANVIER	Philippe	Mathématiques	BORDEAUX
39	M.	GERARD	Johann	SVT	RENNES
40	Mme	BAGLIN-LE GOFF	Valérie	Economie-gestion	ORLEANS-TOURS



Rang	Civ.	Nom d'usage	Prénom	Discipline	Académies
41	M.	BERTHIER	Christophe	Physique-chimie	BORDEAUX
42	M.	KOUADIO	Kouassi Fily	Anglais	LILLE
43	M.	GUIRAL	Vincent	Physique-chimie	GRENOBLE
44	M.	LARBAUD	Jean-Christophe	Physique-chimie	GRENOBLE
45	M.	NOE	Laurent	Mathématiques	CRETEIL
46	Mme	ILEF-PENHOUE	Irène	AVS	REUNION
47	Mme	NIQUET-PETIPAS	Pascale	AVS	LIMOGES
48	Mme	NAERT	Laurence	AVS	NANCY-METZ
49	M.	NELSON	Max Claude	Economie-gestion	GUADELOUPE
50	M.	GUSTO	Marie-Claude	AVS	29ème base
51	M.	ROY	Emmanuel	AVS	VERSAILLES
52	Mme	PASCO-BERHO	Corinne	Economie-gestion	PARIS
53	M.	SAILLARD	François	Economie-gestion	ORLEANS-TOURS
54	M.	SALLES	Jean-François	Mathématiques	REUNION
55	M.	BALLE	Philippe	AVS	DIJON
56	M.	PHAM	Luc	AVS	PARIS
57	M.	MEROU	Jean-Paul	Anglais	MONTPELLIER
58	Mme	RAMVILLE	Josiane	Anglais	MARTINIQUE
59	Mme	PARRIAT-SIVRE	Christine	SMS	STRASBOURG
60	Mme	WOJCIK-BEHR	Marianne	SVT	NANCY-METZ
61	Mme	COLLIGNON	Sophie	Anglais	REIMS
62	M.	CIAVALDINI	Christophe	Economie-gestion	ORLEANS-TOURS
63	M.	ROLANDO	Thierry	Education musicale	VERSAILLES
64	M.	ASSERAF-GODRIE	Sébastien	SES	ORLEANS-TOURS
65	M.	NEISS	Marc	Physique-chimie	STRASBOURG
66	M.	LAVAIL	Pierre	Anglais	MONTPELLIER
67	Mme	WENNER	Brigitte	Mathématiques	STRASBOURG
68	M.	LESPADE	Jean-Michel	Philosophie	BORDEAUX
69	M.	AUBER	Vincent	AVS	CRETEIL
70	Mme	MARCHAND	Marie-Odile	Economie-gestion	AMIENS
71	M.	KERADEC	Hervé	Economie-gestion	ROUEN
72	Mme	LALANDE	Carmen	Espagnol	ORLEANS-TOURS
73	M.	FIGUET	Michel	Lettres	LYON
74	Mme	FERRIER ZARZECKI	Catherine	AVS	CRETEIL
75	Mme	FRIZZA-THIBAUT	Catherine	Lettres	RENNES
76	M.	DESCAMPS	Bruno	Histoire-géographie	CAEN
77	Mme	COMPAGNON-POUYE	Emmanuelle	AVS	REIMS
78	M.	TERZI	Jean-Louis	STI secteur industriel	ROUEN
79	M.	AIZIER	Arnaud	Lettres	VERSAILLES
80	M.	BOSSU	Claude	AVS	STRASBOURG
81	M.	KARAS	Dominique	Mathématiques	GRENOBLE
82	Mme	BLUTEAU-DAVY	Véronique	Mathématiques	NANTES
83	Mme	MILLER	Marie-Christine	Anglais	STRASBOURG
84	Mme	GAUDIO	Nathalie	AVS	VERSAILLES



Rang	Civ.	Nom d'usage	Prénom	Discipline	Académies
85	Mme	BALLARIN	Annie	AVS	CLERMONT-FERRAND
86	M.	MOREL	Etienne	AVS	GRENOBLE
87	Mme	IZAC	Christel	STI secteur industriel	NANTES
88	Mme	BLASZCZYK	Carole	AVS	BORDEAUX
89	M.	MITTET	Philippe	AVS	29ème base
90	Mme	LAMBERT	Letitia	Hébreu	VERSAILLES
91	M.	JEANMOUGIN	Thierry	SES	RENNES
92	M.	GOEPFERT	Yves	AVS	29ème base

Liste Complémentaire

LC1	M.	DEGRAEVE	Ludovic	Mathématiques	RENNES
LC2	M.	OLLIVIER	Gilles	Mathématiques	NANTES
LC3	M.	BARLOLLE	Eric	Lettres	POITIERS
LC4	Mme	PETRALI	Sandrine	Education Musicale	TOULOUSE
LC5	M.	STANEK	Vincent	Philosophie	MONTPELLIER
LC6	M.	JESPERE	Jean-Marie	AVS	29ème base

MOUVEMENT 2017-2018

Saisissez votre fiche de mutation en ligne : <http://snia-ipr.fr/> - Rubrique « formulaires »

La CAPN du jeudi 27 avril 2017 examinant les demandes de mutation est précédée d'un travail des services de la DGRH collationnant les vœux des collègues exprimés à partir de la note de service du 21 décembre 2016 parue au BOEN du 5 janvier 2017.

La date de transmission est fixée **au 17 Février** impérativement.

Toute non-participation à cette date rend impossible l'examen de vœux plus tardifs pour une étude lors de la CAPN du 27 avril, ainsi que pour la CAPN de la deuxième phase du mouvement prévue le 8 juin, au cours de laquelle nous sommes informés des premières nominations des reçus concours.

RAPPEL : tout poste peut être demandé en plus de ceux parus dans la première liste publiée par la DGRH (86 à l'initial- cf. rubrique « mouvement du site »). **Un additif sera mis en ligne comprenant les créations des 50 postes (cf. infra) et des demandes complémentaires des académies** (départs à la retraite tardifs, détachement de collègues dans des fonctions de Conseillers de Recteur, d'IA-DAASEN, ou d'affectation dans d'autres ministères, à l'AEFE ...

Répartition des 50 postes IA-IPR créés

LILLE	6	AMIENS	1
AIX MARSEILLE	5	CORSE	1
TOULOUSE	5	DIJON	1
BORDEAUX	4	MONTPELLIER	1
GRENOBLE	4	NANTES	1
CRÉTEIL	3	NICE	1
LYON	3	ORLÉANS-TOURS	1
VERSAILLES	3	PARIS	1
CLERMONT-FERRAND	2	RENNES	1
POITIERS	2	ROUEN	1
MAYOTTE	2	STRASBOURG	1



PÉDAGOGIE DE L'ENSEIGNEMENT PERSONNALISÉ

Paradoxe d'un enseignement « ouvert à tous et attentif à chacun » ? « Révolution copernicienne » que le passage de l'élitisme républicain à la démocratisation et à l'inclusion ? La réalité est plus contrastée. Interpellé par les diverses enquêtes internationales, notre système éducatif semble ne pas encore avoir toujours choisi.

Pilotage(s)

Les auteurs soulignent l'ampleur du changement tant culturel qu'organisationnel à l'œuvre dans notre système scolaire longtemps centralisé. Sur le terrain, l'autonomie des EPLE est aussi le nouveau cadre qui permet de penser, concevoir et organiser les changements attendus. Plusieurs bilans soulignent les lacunes du pilotage et les obstacles nés des pratiques, surtout dans la mesure où les évaluations diverses et successives, tels PISA et CEDRE, montrent des résultats qui restent préoccupants en ce qui concerne notre pays. Dans le domaine de l'accompagnement personnalisé, la tradition française se caractérise d'une part par la pratique de la remédiation plus que de l'individualisation qui permet de traiter la difficulté le plus loin possible en amont de l'évaluation, d'autre part par l'externalisation de la difficulté scolaire, en dehors de la classe comme en dehors du système scolaire. Si l'individualisation a toujours été un objectif clair depuis les années 90, sa démarche est depuis aussi hésitante. En effet, plus que d'interroger la pédagogie, on a créé des dispositifs hors la classe.

Prévenir plutôt que guérir

Depuis les années 60, les initiatives n'ont pas manqué pour instaurer prioritairement une pédagogie active qui fasse sens pour le plus grand nombre d'élèves, ainsi qu'une individualisation du travail ; le rattrapage et *a fortiori* le groupe de niveau (prélude à une ségrégation) ne devait intervenir qu'en dernier lieu. Or c'est souvent l'inverse qui s'est produit et se produit encore dans les pratiques dites de personnalisation. Comment changer ? Le travail mené en maternelle (où l'individualisation est une nécessité) peut irriguer les pratiques de l'école tout entière. Beaucoup de changements sont aussi issus de ce que l'on a appelé l'école nouvelle. Au départ destiné à une élite cultivée et fortunée, les méthodes des écoles nouvelles ont leur place dans l'école publique pour tous.

Plusieurs auteurs se retrouvent dans la nécessité de prévenir la difficulté scolaire. Cela passe entre autres par le travail collaboratif, l'analyse des besoins des élèves, la mutualisation des pratiques et des outils, la prise en compte des représentations de l'école pour l'enfant et sa famille... Certains gestes professionnels ont fait leurs preuves avec les élèves : l'explicitation, la gestion de l'échec, le statut de l'erreur... La loi de février 2005 sur l'inclusion, qui a bousculé la tradition française de la ségrégation, puis la circulaire de 2012 sur les UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) ont ainsi enclenché un processus irréversible.

La notion d'école moyenne

Tous les systèmes scolaires européens ont pris en compte cette nécessité de rendre le travail des élèves plus efficient. L'Europe du Nord est depuis longtemps pionnière dans l'approche pédagogique personnalisée, dont les principes font partie de la tradition éducative. Cette approche va de pair avec une tradition de système scolaire commun à tous les élèves de l'école moyenne (réunissant l'enseignement élémentaire et secondaire inférieur). Cette notion d'école moyenne, courante dans d'autres systèmes scolaires et inusitée dans les usages comme dans les représentations françaises, nous manque. Elle permet pourtant de dépasser le clivage historique entre l'école primaire et l'école secondaire, c'est-à-dire entre « l'école primaire » populaire et le « petit lycée » des élites.

Marie Musset, abstract d'un article paru dans Recension en Juin 2016

MIXITÉ SOCIALE ET RÉSULTATS SCOLAIRES : IL FAUT ENCORE PROGRESSER !

Autant à l'issue de la scolarité obligatoire, nos 'bons' élèves sont performants, autant nos élèves 'en difficulté' ont des résultats catastrophiques. Or, ces résultats sont fortement corrélés à la fracture sociale. Bien entendu, l'École n'est pas la seule responsable de ces résultats. Les politiques de la ville mises en œuvre depuis les années 1980 n'ont pas réussi à juguler la relégation des populations défavorisées dans des quartiers parfois en totale déshérence. La loi de Refondation de l'École de la République avec la relance de la scolarisation des moins de 3 ans, la création des REP+, la réforme du collège, avait bien pour objectif de corriger ce grave défaut de notre système. Il est temps de prendre conscience collectivement que le changement entamé depuis 2012 doit être poursuivi avec détermination et qu'un travail de fond devra être mené pour que la mixité sociale devienne une réalité.

En 2012, l'enquête PISA montre qu'en France, plus qu'ailleurs et plus que par le passé, les origines sociales pèsent sur la réussite scolaire. Presqu'un quart des résultats des élèves en mathématiques sont directement liés aux origines socio-économiques, contre 15% en moyenne dans l'OCDE. Il n'y a que sept pays sur les soixante-cinq du classement où l'origine socio-économique conditionne autant les résultats scolaires (plus de 20%). Alors que dans les quartiers huppés, des collèges accueillent 0,6% d'élèves défavorisés, d'autres collèges en accueillent plus de 60%. On peut trouver à quelques centaines de mètres de distance, un collège qui a une majorité d'élèves défavorisés et un collège qui compte moins d'un élève défavorisé sur dix.

Ces constats connus de tous, ont amené la majorité en place depuis 2012 à prendre des mesures pour améliorer la situation. L'article 2 de la loi de la Refondation de l'École de la République est très clair : *« le service public de l'Éducation contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans exclusion. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. »*

Un gros travail sur l'offre de formation proposée et sur l'orientation est nécessaire pour lutter contre les représentations et le manque d'ambition pour leurs enfants de certaines familles. Il faudrait aussi réexaminer la place exorbitante de l'enseignement privé en France qui est souvent utilisé par certaines familles, nécessairement à l'aise financièrement, pour échapper à l'établissement du quartier. L'enseignement privé contribue de manière non négligeable à la ségrégation sociale.

Le système scolaire français doit encore progresser pour accueillir et faire réussir tous les élèves quelle que soit leur milieu d'origine. Cette mue en cours ne pourra se faire sans une prise de conscience collective de l'enjeu. Apprendre le vivre ensemble à nos enfants est un objectif que la nation doit se donner.

D'après un article de la revue de l'UNSA Éducation





LE VILLAGE GLOBAL EN RETARD POUR UNE GÉNÉRATION D'APPRENANTS

L'**augmentation** et l'**efficacité** des moyens au service d'une vraie solidarité internationale sont au cœur du rapport de la commission sur le financement des opportunités éducatives de l'OCDE au Secrétaire général de l'ONU, *Génération d'apprenants - investir dans l'éducation pour un monde en pleine évolution*. Pour créer cette génération, un accord entre les pays en développement et la communauté internationale est nécessaire, autour de quatre **transformations** essentielles, en performance, en innovation, en **inclusion** et en financement.

Deux des douze recommandations concernent l'inclusion : un système éducatif efficace doit atteindre les plus défavorisés et marginalisés. Les deux premières transformations aident à garantir des apprentissages efficaces, mais ne comblent les lacunes en éducation que si les dirigeants effectuent des démarches supplémentaires pour inclure ceux qui risquent de rencontrer le plus de difficultés. Il faut un effort d'« universalisme progressif » vers les personnes démunies et les plus jeunes. Il faut Investir dans divers secteurs concernés afin d'aborder vraiment les facteurs empêchant l'apprentissage. La pauvreté, une des causes pour lesquelles les enfants ne commencent pas ou ne finissent pas l'école, est aussi la raison pour laquelle ils n'y apprennent quand ils y sont, y compris dans les pays développés.

Un regard sur les pays de l'OCDE prolonge la réflexion

Les écoles et établissements suédois, réputés équitables, ne favorisent pas pour autant les apprentissages. Un pilotage pédagogique, une clarification systémique des rôles et des responsabilités, une fiabilité supérieure des évaluations des élèves, l'auto évaluation des établissements et la formation des personnels, font partie des recommandations stratégiques d'un autre rapport de l'OCDE : *Improving Schools in Sweden: An OECD Perspective* (2015), en vue de promouvoir la qualité avec l'équité.

Un groupe de pays du **panel PISA**, dont Espagne, Irlande, Israël, Italie, Pologne, Roumanie, ont réussi lors des précédentes sessions à **accroître leur pourcentage d'élèves très performants tout en réduisant celui d'élèves peu performants**, à la fois en mathématiques, sciences et en compréhension de l'écrit.

Il n'existe pas de système éducatif modèle, mais **un ensemble de mesures**. La crise économique entraîne un fort taux de chômage des jeunes plus défavorisés-et-moins diplômés, pouvant induire un effet paradoxal de re-scolarisation. Une augmentation du nombre d'années de scolarité obligatoire a pu être décidée. Un report du choix d'orientation en filières, un renforcement de l'équivalence des parcours, de second cycle du secondaire des voies professionnelles et générales, avec l'institution de tronc communs, une perméabilité augmentée entre filières du deuxième cycle du secondaire, avec un impact constaté sur les résultats. Pour juguler un niveau de redoublement élevé, des limitations ont été mises en œuvre. Afin d'atténuer les différences inter-établissements, des dispositifs ont été déployés de choix contrôlé d'établissements, allant jusqu'à l'instauration de quotas fondés sur les catégories sociales d'origine. D'un point de vue pédagogique, la prise en compte dans les programmes, de compétences socio-émotionnelles est une donnée originale. La maîtrise et le contrôle du rendement des investissements éducatifs a pu mener à une amélioration du taux de réussite des élèves, assorti de réduction d'écart. Les politiques de décentralisation et d'autonomie des établissements ont mené semble-t-il à des effets contrastés selon les pays.

L'égalité et l'équité assurément, mais aussi la qualité, aux divers niveaux de pertinence, sont nécessaires

L'approche inclusive, prend en compte les compétences acquises ailleurs, dans d'autres langues et dans d'autres contextes, facilite l'intégration rapide. Toute la communauté éducative est impliquée. Face au fatalisme de la funeste constante, sont attendus : l'organisation d'une scolarité en cycle avec une attention particulière aux transitions ; le déploiement d'une pédagogie explicitée (buts des d'apprentissages, savoirs et progrès réalisés) ; une ventilation volontairement inégalitaire et solidaire des moyens pour une école de la réussite de tous les élèves



Quatre piliers d'inclusion sont précisés dans l'avis du CESE :

- la prévention des difficultés scolaires dès la maternelle (scolarisation précoce, écoles rurales, RASED et dispositif plus de maîtres que de classes) ;
- la réduction des inégalités dans l'orientation scolaire (inclusion des Segpa, réversibilité des affectations, dispositifs de vivre ensemble) ;
- l'essaimage du référentiel d'éducation prioritaire (école de la réussite pour tous », échanges entre zones prioritaires et autres territoires) ;
- une attention particulière aux territoires ultramarins (scolarisation pour tous comme en métropole, plan de construction, formation des enseignants).

«L'inclusion est **une valeur politique**, venue du handicap c'est **une perspective** qui respecte les diversités, sans ségrégation : **la norme intègre les différences**. L'opérationnalité des choix institutionnels et organisationnels d'une école, d'un établissement, d'un secteur ou d'un réseau, accommode les **transformations** et amène les acteurs à coopérer, **les points de vue et pratiques** à évoluer dans le respect et l'épanouissement de chacun. Elle convoque les formats pédagogiques existants : - identification des besoins de l'élève - facilitation de l'accès au savoir, en agissant avec **les leviers ordinaires**.». Citation de notre collègue déléguée académique à la persévérance scolaire et l'insertion de Grenoble.

L'**Unsa-éducation** contribue positivement à ce débat. Cette inclusion de l'école au sein de la société est exprimée dans les mandats de la résolution générale adoptée au **congrès de Grenoble** en mars 2016. Nous souhaitons l'émergence d'une société qui unit et permet la cohérence par-delà l'expression des différences ; pour parvenir à une société inclusive, émancipatrice, plus juste et solidaire. Nous revendiquons l'école inclusive, quelles que soient les différences de chacun des élèves et plus largement L'Éducation inclusive tout au long de la vie. Nous nous inscrivons dans une démarche inclusive, garante d'une laïcité et d'un humanisme, exprimés dans les axes de cette résolution : - forts car ensemble pour un monde solidaire, - avec l'ambition éducative au cœur, - combatifs pour un service public renforcé et des professionnels valorisés. Le manifeste **Oxygène(s)** pour une nouvelle société solidaire et éducative, est un creuset pour **rechercher, réfléchir, et rêver** collectivement. Pour agir sur un monde en transformation, avec l'éducation comme moyen de transformer le monde, il affirme le besoin d'une société inclusive, « sans privilèges, sans exclusivité, ni exclusion pour en finir avec l'enfermement dans l'échec. Parce que loin d'être un obstacle, la différence est au contraire une chance et une richesse. « C'est pourquoi l'éducation est inclusive ».

Christian Champendal, abstract d'un article « Refonder pour rendre l'École inclusive », paru dans Questions d'Educ, n°25, octobre 2016.

Congrès Snia-ipr - 23 et 24 mars 2017 Lycée Le Castel - DIJON

Le programme du Congrès de Dijon sera arrêté lors de la réunion du bureau national le 2 février prochain. Il comprendra le rapport d'activités du Secrétaire Général et le bilan financier du trésorier. Les commissions auront en charge la rédaction des motions qui engagent l'action du SNIA-IPR pour les 3 prochaines années notamment pour les thématiques actuellement en débat :

- Évolution de l'évaluation des enseignants dans le cadre du PPCR
- PPCR des catégories A+, évolution des grilles indiciaires des IA-IPR
- Mise en œuvre du RIFSEEP pour les IA-IPR
- Application des dispositions indemnitaires applicables aux emplois fonctionnels.

Les motions proposées par les académies seront également étudiées en commissions. Le congrès réunit les membres du bureau national, les délégués académiques et les adhérents (leur nombre est déterminé pour chaque académie au prorata des adhésions).


BULLETIN D'ADHÉSION au SNIA-IPR 2016-2017

Destinataire : votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**) Alain MARIE

à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

.Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADÉMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2) : montant fixé par le conseil syndical du 18 mars 2016

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Stagiaire, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre retraité, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE**
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de**

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA-IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

.....

mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

Adhésion en ligne : <http://snia-ipr.fr/> rubrique «formulaires»

Rejoignez une banque différente !

Créée par et pour les enseignants, la CASDEN est aujourd'hui la banque coopérative de toute la Fonction publique.

La CASDEN place ses valeurs d'écoute, de confiance et de proximité au cœur de son activité.

Du 3 novembre 2016 au 3 février 2017, la CASDEN vient à la rencontre des personnels de l'Éducation directement dans leurs établissements pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et leur présenter son système alternatif et solidaire d'épargne et de financement⁽¹⁾.



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr et sur l'application mobile CASDEN.

Suivez-nous sur 

(1) Offre soumise à conditions, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique